

Un modèle coopératif pour gérer les droits dans les bibliothèques numériques

Depuis le lancement de l'initiative Bibliothèque numérique i2010, une attention particulière est portée à l'ajout d'œuvres protégées par les droits d'auteur dans les programmes de numérisation. Limiter la disponibilité en ligne à des contenus du domaine public impliquerait que « *pour la littérature, [...] seuls les œuvres du début du xx^e siècle ou antérieures soient disponibles* ». Le défi de la disponibilité en ligne est de créer une infrastructure qui facilite l'obtention d'« *accords au cas par cas avec les ayants droit*¹ ».

Les bibliothèques doivent connaître le statut de protection des œuvres qu'elles souhaitent numériser et rendre disponibles. Dans de nombreux cas, les ayants droit peuvent être identifiés et contactés pour autorisation, même si cette procédure est souvent onéreuse et chronophage. Dans d'autres cas, les ayants droit ne peuvent être ni identifiés ni localisés. Les œuvres sont alors classées comme « orphelines » et ne peuvent à l'heure actuelle être numérisées avec une garantie juridique absolue. Elles restent donc inaccessibles aux utilisateurs. Des problèmes se posent aussi pour les œuvres « épuisées », c'est-à-dire « *les œuvres qui ne sont pas disponibles sur le marché, et déclarées comme telles par les ayants droit appropriés* » et pour lesquelles une « *solution est requise afin de faciliter la numérisation et la mise à disposition [...] auprès des utilisateurs par les bibliothèques*² ».

La question des « œuvres orphelines » doit être abordée dans le contexte plus large de « la gestion des informations sur les droits ». À l'heure actuelle, il n'existe pas de sources d'information sur les droits, bien que de bonnes ressources bibliographiques existent, dans de nombreux pays, sur les ouvrages imprimés et, dans une moindre mesure, sur les œuvres épuisées. Toutefois, ces ressources ne sont pas homogènes; en outre, les bases de données sont plus ou moins fiables; au final une interopérabilité n'est pas possible. Les métadonnées sur la propriété des droits et les conditions d'utilisation étant produites dans un vaste éventail de formats par les éditeurs, les sociétés de gestion et les auteurs, cela les rend difficiles d'accès.

Le projet ARROW

Ce projet est conçu sur la base d'une approche coopérative qui implique toutes les parties prenantes : bibliothèques, éditeurs, auteurs et sociétés de gestion. Les représentants européens de toutes les parties ainsi que de nombreux acteurs nationaux sont impliqués en tant que partenaires ou associés. L'objectif de ce projet cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme eContentPlus, est de créer une « infrastructure pour les informations sur les droits » qui facilite l'accès aux meilleures informations disponibles sur le statut de protection des œuvres et les coordonnées des ayants droit ou des organismes appropriés.

L'infrastructure consistera en un réseau de différentes sources d'information, situées dans différents pays de l'Union européenne (et même éventuellement sur un plan international). Afin de garantir l'interopérabilité entre de telles ressources, le projet va encourager l'utilisation de standards internationaux pour l'identification, la description (métadonnées), les protocoles et l'échange sur Internet. Ce projet contribuera à créer un environnement standard pour les informations sur les droits, similaire à celui qui existe pour les livres, où tous les acteurs sont en mesure d'échanger des informations.

L'objectif final est que les bibliothèques disposent d'outils pour retrouver les informations sur les ayants droit, contacter les organismes appropriés et formuler une demande d'autorisation. Les ayants droit auront de leur côté la possibilité de déclarer leurs droits, de répondre aux demandes des bibliothèques et de fournir des informations aux intermédiaires.

Tous les éléments de cette infrastructure sont neutres d'un point de vue commercial. Nous fondons notre travail sur le concept d'« interopérabilité commerciale ». D'autres expériences, fondées sur différents modèles, émergent en Europe dans ce domaine : Libreka en Allemagne, Gallica 2 en France, le récent accord entre la bibliothèque nationale norvégienne et les représentants des ayants droit... tous impliqués dans ARROW. Les outils deve-

loppés serviront à tous, et sont indépendants de la politique commerciale décidée par le secteur privé et le secteur public.

Piero Attanasio

Associazioni Italiana Editori, Italie
et Fédération européenne des éditeurs

1. COM (2005) 465, http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/index_en.htm, mentionné sous la référence [2010 DL].

2. Groupe d'experts de haut niveau sur la Bibliothèque numérique européenne – Sous-groupe Copyright, citations tirées du *Rapport sur la protection numérique, œuvres orphelines et épuisées*. En principe, les livres (c'est-à-dire les manifestations individuelles des œuvres abstraites) sont épuisés et non les œuvres. Toutefois, la définition mentionnée stipule de manière évidente qu'une œuvre peut être « épuisée » si aucune manifestation (imprimée ou numérique) de ce travail n'est disponible sur le marché.

A co-operative model for handling rights in digital libraries: the ARROW project

Dealing with orphan and out of print works in digital libraries are just cases of a broader right management problem. ARROW approaches this problem through creating a comprehensive Rights information infrastructure (RII), which is a prerequisite for effective right clearance. The RII will consist of a distributed network of information resources, made interoperable through the use of international standards. Libraries will have tools for discovering and contacting rightholders, who will have the capacity of declaring their rights and replying to the library requests. ARROW, which is co-funded by the eContentPlus programme, is designed according to a co-operative approach, involving all the stakeholders: libraries, publishers, authors and collecting societies, all widely represented at European and national level.

Ein kooperatives Modell für Rechtsfragen in digitalen Bibliotheken: das ARROW Projekt

Der Umgang mit verwaisten und vergriffenen Werken in digitalen Bibliotheken ist nur ein Beispiel für ein umfassenderes rechtliches Problem. ARROW nimmt sich dieses Problems mittels Schaffung einer umfassenden Informationsstruktur für Rechtsfragen (Rights information infrastructure [RII]) an, die eine unabdingbare Voraussetzung für die effektive Klärung von Rechtsfragen darstellt. RII wird sich aus einem verzweigten Netzwerk von Informationsquellen zusammensetzen, die durch die Anwendung internationaler Standards untereinander verknüpfbar werden. Die Bibliotheken werden über Tools verfügen, um die Inhaber der Rechte ausfindig zu machen und zu kontaktieren, welche wiederum ihre Rechte geltend machen und auf die Anfragen der Bibliothek reagieren können. ARROW – das über das Programm eContentPlus kofinanziert wird – wurde mit einem kooperativen Ansatz unter Einbeziehung aller Beteiligten entwickelt: Bibliotheken, Verlage, Autoren und Verwertungsgesellschaften, die auf nationaler und europäischer Ebene umfassend repräsentiert sind.